

ACADÉMIE ROUMAINE

ÉTUDES BYZANTINES  
ET  
POST-BYZANTINES  
II

TIRAGE À PART

EDITURA ACADEMIEI ROMÂNE  
Bucureşti, 1991

*Thaisa Iliescu*  
23. III. 1992 Bucarest

## LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ASPROKASTRON ET LEUR ORIGINE BYZANTINE

OCTAVIAN ILIESCU

Parmi les nombreuses villes érigées dans l'antiquité le long du littoral de la mer Noire et qui subsistent encore, de nos jours, sur leur emplacement primitif, c'est sans doute Cetatea Albă, sise sur le bord occidental du liman du Dniester, qui a connu le plus fréquemment les changements dramatiques apportés par une histoire dans ces parages trop mouvementée. Fondée par des colons grecs en provenance de Milet, à une date et dans des circonstances restées encore inconnues jusqu'à présent<sup>1</sup>, la nouvelle ville reçut le nom de Tyras, en empruntant celui du fleuve qui se jetait, ici même, dans la mer Noire, comme il a été également le cas d'Istros-Histria, elle aussi colonie milésienne. Il est notoire que le fleuve Tyras délimitait à l'est l'habitat des Tyragètes, tribu gète<sup>2</sup>; c'est donc dans le pays des Gètes que les colons milésiens avaient fondé la ville de Tyras. Au delà du fleuve homonyme — l'actuel Dniester — s'étendait la steppe infinie, incessamment traversée par les flots successifs des barbares, à commencer par les Scythes, qui saccaquaient sans répit la florissante colonie milésienne. Entrée sous l'autorité de l'empire romain au temps de Trajan<sup>3</sup>, Tyras connaîtra un nouvel essor<sup>4</sup>. Après une longue période de silence, l'ancienne ville pontique réapparaît au X<sup>e</sup> siècle comme escale byzantine sur la route maritime Constantinople — Lycostoma — Cherson elle est désignée à partir de cette date sous le nom de *Maurokastron*<sup>5</sup>, c'est-à-dire la Cité Noire,

<sup>1</sup> D. M. Pippidi, dans *DIVR*, p. 597, s. v. Il est pourtant permis de croire que Tyras a pu être fondée en même temps que les villes d'Olbia, Istros et Tomis, fondées, elles aussi, par des colons de Milet, ce qui ferait remonter la fondation de Tyras vers la fin du VII<sup>e</sup> ou le début du VI<sup>e</sup> siècle av. n. è.

<sup>2</sup> Sur les Tyragètes, v. *ibidem*, p. 301, s. v. geți (A. Vulpe).

<sup>3</sup> D. M. Pippidi, *loc. cit.* Il faut cependant noter que Tyras commence la frappe de monnaies de bronze au nom d'un empereur romain sous le règne de Domitien; v. en ce sens Barclay Vincent Head, *Historia numorum*<sup>2</sup>, Oxford, 1911, p. 273.

<sup>4</sup> Radu Vulpe, dans : Radu Vulpe, Ion Barnea, *DID*, II, Bucarest, 1968, p. 58. La frappe des monnaies de bronze aux effigies impériales continue à Tyras jusqu'à Julia Mamaea, en 235; B. V. Head, *loc. cit.*

<sup>5</sup> Ce nom apparaît pour la première fois, pour désigner une forteresse située à l'embouchure du Dniester, dans la Notice du Toparque grec, texte daté de la fin du X<sup>e</sup> ou du début du XI<sup>e</sup> siècle et édité d'abord par C. B. Hase en 1819; v. à ce sujet N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetății-Albe*, Bucarest, 1899 (1900), p. 26—27; G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicina et Cetatea Albă*, Bucarest, 1935, p. 99—100; Ion Barnea, dans : Ion Barnea, Ștefan Ștefănescu, *DID*, III, Bucarest, 1971, p. 90—92; Victor Spinei, *Moldova în secolele XI—XIV*, Bucarest, 1982, p. 223. Plus récemment, l'authenticité de cette source a été contestée par I. Sevčenko, *The Date and Author of the So-called Fragments of the Toparcha Gothicus, Dumbarton Oaks Papers*, 25, 1971, p. 115—188 (d'après Victor Spinei, *op. cit.*, p. 252 n. 296).

allusion transparente à l'état de ses vieilles murailles. La prise de Constantinople en 1204 par la IV<sup>e</sup> croisade n'a certainement pas interrompu la dépendance de Maurokastron du monde byzantin, représenté après cette date par l'empire de Nicée. Par contre, ces rapports seront coupés en 1241, à la suite de la grande invasion mongole, quand l'immense territoire situé au nord du Danube maritime et de la mer Noire tombent sous l'autorité de la Horde d'Or. Il semble cependant que, même dans ces conditions, la communauté byzantine de Maurokastron ait conservé un certain degré d'autonomie locale, comme il a été le cas de la ville de Vicina ou de la principauté grecque de Mangoup.

C'est à cette époque que s'établissent les premiers contacts entre les Génois et Maurokastron. La preuve en est fournie par le fait que le plus ancien document génois qui en fasse état, à savoir l'acte rédigé à Caffa, le 28 mai 1290, par le notaire Lamberto di Sambuceto<sup>6</sup>, désigne la ville du liman du Dniester sous le nom de *Malvocastro*<sup>7</sup>, clairement dérivé de Maurokastron. Par contraction, les documents italiens ultérieurs — actes notariés, cartes géographiques et portulans — appelleront fréquemment cette ville du nom de *Moncastro* ou même *Mocastro*.

Mais dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, on constate l'apparition d'un second nom, signifiant la Cité Blanche et employé par d'autres sources pour désigner la même ville : *Aqkerman* ou *Akkerman* chez les Arabes<sup>8</sup>, *Albo Castro* (*Album Castrum*) dans les sources latines<sup>9</sup>, *Asprokastron* en grec<sup>10</sup>.

Après 1380, le refoulement de la domination mongole loin des Bouches du Danube et du Dniester permet à la Moldavie d'étendre son autorité jusqu'à ses limites naturelles, le littoral pontique et le fleuve Dniester ; par la suite, Maurokastron-Asprokastron devient moldave et l'on appellera en roumain *Cetatea Albă*, la Cité Blanche<sup>11</sup>. Sous l'initiative

<sup>6</sup> Cet acte a été publié pour la première fois par G. I. Brătianu, *op. cit.*, p. 176—177, qui, par erreur, l'a daté du 8 (au lieu de 28) mai 1290 et l'a attribué au notaire Castellino di Portovenere ; Michel Balard, *Gènes et l'Outre-Mer*, I. *Les actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto 1289—1290*, Paris — La Haye, 1978, p. 19 et 203, régeste n° 569, a apporté les rectifications nécessaires.

<sup>7</sup> G. I. Brătianu, *op. cit.*, p. 176 Michel Balard, *op. cit.*, p. 203 n° 569.

<sup>8</sup> Sous ce nom, la ville de l'embouchure du Dniester est désignée en 1321 par le géographe arabe Aboulféda, *Géographie*, Paris, 1848, p. 317 ; cf. G. I. Brătianu, *op. cit.*, p. 104 ; Victor Spinei, *op. cit.*, p. 224. Ce nom sera adopté par les Ottomans en 1484 et maintenu par les Russes — *Akkerman* jusqu'en 1917.

<sup>9</sup> Le nom *Album Castrum* désigne la ville du liman du Dniester dans une liste des couvents franciscains, établie vers 1380 : *Pronvinciale Ordinis Fratrum Minorum vetustissimum secundum Codicem Vaticanum n° 1960* ed, C. Eubel, Quaracchi, 1892, p. 73 (d'après Victor Spinei, *op. cit.*, p. 239, 255 n. 401).

<sup>10</sup> La plus ancienne attestation de cette dénomination semble être la mention, en 1345, d'un évêque grec d'Asprokastron, Cyrille : *Analecta Byzantino-Russica*, éd. W. Regel, Saint-Petersbourg, 1891, p. 55, 134 (d'après Victor Spinei, *op. cit.*, p. 235, 254 n. 366). La dénomination *Asprokastron* est également conservée dans la légende d'une série de monnaies locales dont nous allons nous occuper ici même : elle a un doublet latin *Asperum Castrum*, mentionné sous la forme « in loco Asperi Castri » dans un acte rédigé à Kilia, le 9 septembre 1360, par le notaire génois Antonio di Ponzò ; v. en ce sens Michel Balard, *Gènes et l'Outre-Mer*, II. *Actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzò 1360*, Paris — La Haye, 1980, doc. n° 41, p. 85.

<sup>11</sup> Sur les changements politiques intervenus dans la région des Bouches du Danube et à l'embouchure du Dniester après 1380, par suite de la disparition du pouvoir mongol exercé dans ces parages depuis la grande invasion de 1241, v. notamment Șerban Papacostea, *La începuturile statului moldovenesc. Considerații pe marginea unui izvor necunoscut*, SMIM, VI, 1973, p. 43—59 ; Victor Spinei, *op. cit.*, p. 328—331 ; cf. Leon Șimanschi, *Cete mai vechi sigilii domnești și boierești din Moldova (1387—1421)*, AIJAX, 17, 1980, p. 151—152.

de leurs voïvodes Alexandre le Bon, Etienne II et surtout Etienne le Grand, les Moldaves entreprendront d'importants travaux de réparation ou d'agrandissement de l'ancienne forteresse byzantine, qui défendait maintenant leur unique port maritime<sup>12</sup>.

Mais l'histoire devra réserver à la ville portuaire moldave de nouveaux changements politiques. En 1484, sur l'ordre du sultan Bajazet II, la flotte ottomane s'empare de Cetatea Albă et de Kilia, coupant ainsi à la Moldavie sa sortie à la mer, comme la Porte l'avait fait auparavant pour la Valachie, en annexant la Dobroudja en 1415, sous le sultan Mahomet I<sup>er</sup>. Cetatea Albă devient Akkerman et reste dans l'Empire ottoman jusqu'en 1812, quand les Russes annexent la partie orientale de la Moldavie située entre le Pruth et le Dniester, y compris les villes de Reni, Kilia, Ismaïl et Cetatea Albă, détachées de l'Empire ottoman. Les nouvelles autorités conservent le nom d'Akkerman pour la ville de Cetatea Albă, tandis que la nouvelle province, annexée par l'empire russe, devint à cette date la région de Bessarabie<sup>13</sup>.

Le 27 mars/9 avril 1918, le Conseil du Pays de Chişinău ayant voté l'union de la Bessarabie à la Roumanie, Cetatea Albă redevient roumaine et reprend son ancien nom. Mais le 26 juin 1940, par une note ultimative, l'U.R.S.S. annexe de nouveau la Bessarabie et, de plus, la Bucovine du Nord et la région de Herţa, qui, jusqu'à cette date, n'était jamais sortie des frontières historiques de la Moldavie. Cetatea Albă devient depuis lors Belgorod. Repris en 1941, ces territoires seront de nouveau cédés par la Roumanie à l'U.R.S.S. en 1944, cession sanctionnée par le traité de paix signé à Paris, le 10 février 1947. Cette fois-ci, par la volonté de Staline même, le sud de la Bessarabie — comme d'ailleurs également le nord — est détaché de l'ancienne province moldave et attaché à l'Ukraine soviétique; la ville du liman du Dniester, appartenant désormais à cette république, a reçu le nom ukrainien de Bjelgorod-Dnestrovski, la Cité Blanche sur le Dniester.

De cette longue histoire d'une ville, trop chargée de changements politiques, nous désirons en détacher dans ce qui suit un aspect plutôt mineur et qui appartient au domaine de l'héraldique. Il s'agit en l'occurrence d'une question d'iconographie monétaire, posée par l'apparition à Cetatea Albă même de plusieurs monnaies de bronze, frappées par la ville d'Asprokastron. Examinons donc d'abord la documentation dont nous disposons jusqu'à présent.

En 1937, on a trouvé à Cetatea Albă, dans plusieurs endroits différents, un nombre de huit pièces de bronze, mesurant de 13 à 16 mm

<sup>12</sup> V. à ce sujet Gr. Avakian, *Cetatea Albă. Cum se distruge un monument istoric*, CNA, 4, 1924, p. 77—81, avec deux feuilles-planches hors texte.

<sup>13</sup> Ce nom — en roumain *Basarabia* — dérive certainement de Basarab, nom du prince roumain qui fonda au début du XIV<sup>e</sup> siècle le premier Etat roumain indépendant, la Valachie; il fut également le fondateur d'une dynastie qui régna en Valachie jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Les sources médiévales désignaient quelquefois la Valachie, au XIV<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Basarabia*; plus tard, ce nom a désigné seulement la partie méridionale de l'ancienne province moldave comprise entre le Pruth et le Dniester, rappelant de cette manière le fait que le territoire situé au nord des Bouches du Danube avait appartenu à la Valachie jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. Ce sont les Russes qui ont étendu ce nom à toute la province annexée par eux en 1812.

de diamètre et dont le poids variait entre 1 gr. et 2 gr. 40 ; au droit, elles montraient la tête (rencontre) d'aurochs, une étoile à cinq rais entre les cornes, à dextre une rosette à cinq pétales, à senestre le crois-sant contourné — ce qui représente les armes traditionnelles de Moldavie ; au revers, il y a une croix grecque légèrement pattée, quelquefois cantonnée de quatre globules, entourée de la légende en grec, directe ou rétrograde : ΑCΠP(ο)KACTPOY, où l'omicron manque, les lettres CT sont en ligature et OY en monogramme<sup>14</sup> (fig. 1 et 2).

Dans le commentaire en marge de la description de ces monnaies, Vlad. Şah-Nazarov, leur premier éditeur, considère que la série montrant au revers la croix sans globules et la légende directe (n<sup>os</sup> 1—5 de sa description) représente la première émission, tandis que les pièces à la croix cantonnée de globules et à la légende rétrograde (n<sup>os</sup> 6—8 de sa description) appartiennent à une seconde émission ; enfin, l'auteur cité estime que les monnaies en question ont été frappées à Cetatea Albă dans les premières années depuis l'instauration des autorités moldaves, plus exactement sous le règne du voïvode Alexandre le Bon (1400—1432) ; ces émissions appartiendraient à la colonie génoise locale, qui bénéficiait d'une certaine autonomie de la part de l'Etat moldave<sup>15</sup>.

Les monnaies découvertes à Cetatea Albă en 1937 ont fait également l'objet d'une communication présentée dans cette année à Iaşi par Paul Nicorescu.<sup>16</sup> Le texte de cette communication a été publié en 1943<sup>17</sup>. Paul Nicorescu identifie lui aussi au revers de ces monnaies les armoiries de la ville de Cetatea Albă, la croix génoise, qu'il retrouve au revers d'une émission du voïvode Petru Aron (1451—1452, 1454—1455, 1455—1457) ; à la différence de Vlad. Şah-Nazarov, le second éditeur des monnaies en question les assigne au règne du voïvode Alexandrel (1449, 1452—1454, 1455), qui avait sa résidence à Cetatea Albă, où d'ailleurs il trouvera la mort<sup>18</sup>.

Au dossier de l'activité monétaire déployée par la ville de Cetatea Albă au moyen âge, il convient d'ajouter la découverte en 1957, dans la composition d'un trésor monétaire trouvé à Cîrpiţi (dép. de Iaşi)<sup>19</sup>, de cinq aspres tatars d'argent, contremarqués d'une croix grecque cantonnée de quatre globules (fig. 3), identique donc à la croix qui figure au revers de la deuxième émission d'Asprokastron ; pour ce motif, les aspres contremarqués ont été attribués à une initiative locale de cette même ville<sup>20</sup>.

Notons enfin que les monnaies de bronze à la légende ΑCΠP(ο)KACTPOY ont fait encore l'objet d'un examen entrepris par l'auteur de

<sup>14</sup> Vlad. Şah-Nazarov, *O monetă necunoscută a oraşului Cetatea-Albă cu stema Moldovei, Cetatea-Albă*, 4, 1937, n<sup>o</sup> 6, p. 9—10.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 11—12.

<sup>16</sup> Paul Nicorescu, *Monetele din Asprokastron sau Cetatea Albă*, communication présentée le 14 octobre 1937 au V<sup>e</sup> Congrès national de numismatique et d'archéologie, Iaşi ; v. un bref résumé dans *CNA*, 13, 1938, p. 94.

<sup>17</sup> *Idem*, *Monete moldovenesti bătute la Cetatea Albă, CercIst*, 17, 1943, p. 75—88 ; il en existe pourtant un tiré à part, Iaşi, 1937, 14 p.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 82.

<sup>19</sup> Sur ce trésor, v. Oct. Iliescu et M. Dinu, *Tezaurul monetar din secolul al XV-lea de la Cîrpiţi (raionul Iaşi)*, *SCŞ-Iaşi*, 8, 1957, p. 342—345 et une planche hors texte.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 345.

ces lignes, qui les a datées du temps du voïvode Petru Aron<sup>21</sup> et ensuite par les auteurs d'un grand catalogue de monnaies roumaines, ces derniers se bornant à en décrire quatre exemplaires et à reproduire les opinions antérieures concernant leur chronologie<sup>22</sup>.

L'étude de cette activité monétaire locale à Cetatea Albă pose de nombreux problèmes, à la fois d'ordre numismatique, économique ou politique. En fait, les initiatives de politique monétaire assumées par la ville du liman du Dniester s'inscrivent naturellement dans le cadre plus ample du monnayage local tellement divers, qui fit son apparition après 1204 sur les débris de l'ancien empire byzantin et s'y développa longtemps encore après la restauration en 1261 à Constantinople d'un empire grec progressivement rétréci et appauvri. Ce monnayage, couvrant à son apogée le bassin oriental de la mer Méditerranée et le littoral de la mer Noire, a fait dès 1878 l'objet d'une massive monographie<sup>23</sup>, à laquelle de nombreuses contributions se sont ajoutées au fil des années, notamment en ce qui concerne les frappes des divers établissements génois en Romanie<sup>24</sup>. Le cas d'Asprokastron serait donc similaire à celui d'autres anciennes possessions byzantines qui, abandonnées après 1204 par le pouvoir du basileus grec, ont été obligées à la suite de faire face et s'adapter aux nouvelles réalités politiques créées sur leur place, réussissant même d'obtenir quelquefois de la part des nouveaux maîtres le statut d'une certaine autonomie ou quasi-autonomie locale. Dans la plupart des cas connus jusqu'à présent, ce sont certaines colonies génoises du Levant qui, en faisant usage d'un tel statut, ont fait frapper de la monnaie locale<sup>25</sup>. En est-il de même pour les aspres mongols contremarqués ou les pièces de bronze frappées à Asprokastron ? Pour répondre à cette question, nous allons faire recours dans ce qui suit à des arguments fournis par la science héraldique.

Comme nous l'avons déjà montré, quelques lignes plus haut, au droit anépigraphe des monnaies de bronze d'Asprokastron figure la tête (rencontre) d'aurochs, avec ses attributs habituels : étoile à cinq rais, rosette et croissant, ce qui constitue les armoiries traditionnelles de la principauté de Moldavie, attestées sous cette forme dans la numismatique et la sigillographie de l'Etat moldave depuis le règne du voïvode Petru I<sup>er</sup> (1375—1391). Un détail d'iconographie que l'on constate, en examinant le type du droit des monnaies frappées à Asprokastron nous permet d'en établir un *terminus post quem* certain : les cornes de l'animal héraldique sont courbées à l'intérieur, forme adoptée dans la

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 345 n. 4 Octavian Iliescu, *Moneda în România 491—1864*, Bucarest, 1970, p. 33 *idem*, *La monnaie génoise dans les pays roumains aux XIII<sup>e</sup>—XV<sup>e</sup> siècles*, *Coloquiul românito-italian*, p. 161.

<sup>22</sup> George Buzdugan, Octavian Luchian, Constantin C. Opreșcu, *Monede și bancnote românești*, Bucarest, 1977, p. 75.

<sup>23</sup> G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient Latin* (I), Paris, 1878 ; (II), *Supplément et index alphabétique*, Paris, 1882.

<sup>24</sup> V. notamment Giuseppe Lunardi, *Le monete delle colonie genovesi*, Gênes, 1980.

<sup>25</sup> V. l'aperçu de synthèse chez Octavian Iliescu, *Contributions à l'histoire des colonies génoises en Romanie aux XIII<sup>e</sup>—XV<sup>e</sup> siècles*, *RRH*, 27, 1989, p. 29—52 (*Les fondements juridiques du monnayage local dans les établissements génois du Levant aux XIII<sup>e</sup>—XV<sup>e</sup> siècles*).

sigillographie moldave entre 1402<sup>26</sup> et 1407<sup>27</sup> ou 1409<sup>28</sup>; auparavant, dès env. 1377, en ce qui concerne l'iconographie monétaire<sup>29</sup>, et 1387, dans la constitution du type iconographique des sceaux princiers moldaves<sup>30</sup>, la tête d'aurochs était représentée aux cornes recourbées à l'extérieur<sup>31</sup>. On peut donc, sur la base des particularités d'ordre héraldique montrées par le type du droit, assigner aux émissions d'Asprokastron une date postérieure à 1410.

Au revers, on voit dans le champ une croix grecque dont les extrémités des bras sont un peu élargies sans pourtant prendre la forme d'une croix pattée régulière, de sorte qu'il est assez difficile d'en établir l'origine. Sur quelques exemplaires, cette croix est cantonnée de quatre globules, comme elle apparaît également dans la contremarque appliquée sur les aspres tatars du trésor de Cîrpiți dont nous avons déjà parlé un peu plus haut. Dans le cas des monnaies de bronze trouvées à Cetatea Albă, la croix du revers est entourée de la légende en grec au nom de la ville d'Asprokastron, mis au génitif, selon la vieille tradition héritée de l'antiquité. Il n'y a donc aucun doute : la croix grecque, simple ou cantonnée de globules, représente les armoiries de la ville qui a émis les monnaies respectives, appelée dans leur légende sous la dénomination d'Asprokastron. Le fait qu'au droit de ces mêmes monnaies figure la tête d'aurochs, armoiries de Moldavie, atteste qu'à la date de leur émission, Asprokastron était placée sous l'autorité de cet Etat roumain. Mais à qui donc a pu appartenir l'initiative de ces frappes ? A l'Etat moldave même, qui les destinait à une circulation locale ? Ou bien à une communauté locale, bénéficiant, sous l'autorité de ce même Etat, d'une certaine autonomie administrative ? Et, dans ce dernier cas, de quelle communauté locale en était-il question ?

Jusqu'à présent, tous les auteurs qui ont étudié ces monnaies ont admis sans réserves que la croix qui figure au revers des pièces de bronze ou dans la contremarque appliquée sur les aspres tatars du trésor de Cîrpiți représente la croix de Gênes, adoptée comme armes propres par la ville de Cetatea Albă. Pour Vlad. Șah-Nazarov, la présence de ce

<sup>26</sup> Sceau princier, attaché à l'acte émis le 12 mars 1402 à Suceava, reproduit par Jean Bogdan/N. Iorga, *Album paléographique moldave*, Bucarest—Paris, 1926, pl. 84, c'est le grand sceau princier (*sigillum maius*), dont le diamètre mesure 74 mm. Il existe un autre sceau du même voïvode, mesurant cette fois-ci seulement 22 mm de diamètre, où les cornes de l'aurochs sont également recourbées à l'extérieur, comme dans le cas précédent; ce dernier est attaché à l'acte émis en 1404 à Kamenetz Podolsk (*ibidem*, pl. 87 cf. Leon Șimanschi, *op. cit.*, p. (B); 7).

<sup>27</sup> *Sigillum minus* d'Alexandre le Bon, attaché à l'acte émis le 6 octobre 1407 à Lvov; les cornes de l'aurochs y sont représentées pour la première fois courbées à l'intérieur (*ibidem*, pl. 86 Leon Șimanschi, *op. cit.*, p. (B), 8).

<sup>28</sup> Sceau princier d'Alexandre le Bon, attaché à l'acte émis le 28 janvier 1409 à Suceava *ibidem*, pl. 15.

<sup>29</sup> Concernant la constitution des armoiries d'Etat en Moldavie, v. plus récemment J. N. Mănescu, *Sur les origines des armoiries des principautés roumaines*, *RRH*, 26, 1987, p. 355—357.

<sup>30</sup> V. à ce sujet Leon Șimanschi, *op. cit.*, p. 141—148.

<sup>31</sup> V. l'ample discussion concernant la classification chronologique des émissions monétaires d'Alexandre le Bon, sur la base de ces critères, chez Octavian Iliescu, *Indreptări și întregiri mărante cu privire la unele emisiuni monetare feudale ale țărilor române*, *SCN*, I, 1957, p. 222—232.

symbole héraldique signifie la frappe des monnaies en question par la communauté génoise locale, qui, bénéficiaire de certains privilèges accordés par le voivode de la Moldavie, avait imité en matière de politique monétaire l'exemple bien connu de Caffa<sup>32</sup>, hypothèse acceptée ultérieurement par d'autres auteurs<sup>33</sup>. De son côté, Paul Nicorescu, tout en admettant, lui aussi, la présence de la croix de Gênes au revers des monnaies d'Asprokastron, estime pourtant qu'il s'agit ici encore d'émissions monétaires moldaves faites à Asprokastron<sup>34</sup>; une initiative de la part de la communauté génoise locale en est donc exclue.

A notre avis, l'étude de l'iconographie monétaire byzantine, telle qu'elle s'est développée dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, nous permet de formuler une nouvelle hypothèse concernant les origines des armoiries d'Asprokastron. En effet, en déplaçant notre investigation dans ce domaine, on constate l'apparition à Byzance d'un *tornese* frappé au nom de l'empereur Andronic II (1282—1328) et montrant au revers une croix grecque cantonnée de quatre globules (fig. 4)<sup>35</sup>. Du règne conhoit d'Andronic II et Michel IX (1294—1320), on connaît encore deux émissions monétaires montrant le même type de revers : un demi-basilikon (fig. 5)<sup>36</sup> et un *tetarteron*<sup>37</sup>. Enfin, signalons une dernière émission d'un *tornese* anonyme<sup>38</sup>, daté de 1328 à 1376 par ses éditeurs et montrant également au revers la croix grecque cantonnée de quatre globules.

Cet emblème se retrouve également dans le monnayage colonial génois à Rhodes, où une pièce de cuivre frappée entre 1278—1307 présente au droit comme au revers une croix pattée, cantonnée de quatre globules et entourée de quatre B (fig. 6)<sup>39</sup>; de même, le demi-gros frappé par Martino et Benedetto Zaccaria, seigneurs de Chio (1314—1324) porte au droit une croix pareille, cantonnée de quatre globules (fig. 7)<sup>40</sup>. Mais à ce temps-là, à Rhodes comme à Chio, les établissements génois respectifs reconnaissent pleinement la suzeraineté du basileus byzantin<sup>41</sup>, en l'occurrence Andronic II, et la croix cantonnée de quatre globules représente dans ces cas la marque de cette suzeraineté byzantine<sup>42</sup>.

Il en ressort que l'emblème héraldique de la ville d'Asprokastron a une origine nettement byzantine, ce qui est confirmé par la présence du nom byzantin de cette même ville dans la légende qui l'entoure au revers des monnaies de bronze. Cet emblème n'a donc rien à faire avec la colonie génoise établie à l'embouchure du Dniester avant 1290; par conséquent,

<sup>32</sup> Vlad. Şah-Nazarov, *op. cit.*, p. 11.

<sup>33</sup> Octavian Iliescu, *La monnaie génoise...*, *loc. cit.*, p. 161; Giuseppe Lunardi, *op. cit.*, p. 143.

<sup>34</sup> P. Nicorescu, *op. cit.*, p. 80—81.

<sup>35</sup> S. Bendall et P. J. Donald, *The Late Palaeologan Coinage 1282—1453*, 1979, p. 37, 4.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 71, n<sup>o</sup> 11.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 85, n<sup>o</sup> 29.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 187, n<sup>o</sup> 9.

<sup>39</sup> Giuseppe Lunardi, *op. cit.*, p. 164, n<sup>o</sup> R16.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 182, n<sup>o</sup> S4.

<sup>41</sup> Sur les conditions politiques qui ont permis à certaines colonies génoises établies en Roumanie de faire usage du droit monétaire, v. notre étude déjà citée *supra*, n. 25.

<sup>42</sup> La même signification doit être attribuée à la présence de la croix cantonnée de quatre B dans l'iconographie monétaire de certains établissements génois de Roumanie (v. Giuseppe Lunardi, *op. cit.*, *passim*); là aussi, il s'agit d'un symbole représentant le blason des Paléologues.



contrairement à une opinion assez répandue, cette colonie génoise n'est pas responsable de la frappe des monnaies de bronze au nom d'Asprokastron, ni de la contremarque des aspres tatars du trésor de Cîrpiți.

D'autre part, l'initiative de contremarquer les aspres tatars — mesure économique qui a dû, comme à Caffa<sup>43</sup>, précéder la frappe d'une monnaie locale — a sans nul doute appartenu à la ville même d'Asprokastron, titulaire de l'emblème apposé en contremarque. Il est évident que c'est aux autorités de cette même ville qu'appartient également la frappe des monnaies de bronze portant le nom d'Asprokastron. Nous avons déjà montré plus haut que Paul Nicorescu avait attribué ces dernières émissions à la Moldavie, en les considérant comme monnaies moldaves frappées à Cetatea Albă et destinées à y circuler, probablement sous le règne du voïvode Alexăndrel, qui avait établi ici même sa capitale<sup>44</sup>. A notre avis, cette hypothèse n'est pas plausible, car la pratique monétaire de l'Etat moldave exclut une telle restriction volontaire apportée à son droit de frappe. Les monnaies de bronze d'Asprokastron, de même que les aspres tatars contremarqués de ses armoiries, étaient effectivement destinées à la circulation locale, mais en vertu d'une initiative assumée par la ville même, qui conservait encore, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, un certain degré d'autonomie locale d'origines et traditions byzantines. Très probablement, cette autonomie datait dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, quand la ville de Maurokastron — Asprokastron était tombée sous le pouvoir de Nogaï, émir et ensuite chan<sup>45</sup> tatar, maître absolu de la région des Bouches du Danube; ses relations très étroites avec les empereurs byzantins Michel VIII et Andronic II, généralement bien connues, expliqueraient aisément l'octroi d'une telle autonomie à une ancienne ville byzantine. Entrée vers 1380 sous l'autorité de la Moldavie, la communauté byzantine de Cetatea Albă a sans doute pu conserver ses anciens privilèges obtenus de la part des chans mongols. Placée sous la juridiction des *pirăalabi* (gouverneurs) investis de pleins pouvoirs — militaires, administratifs, fiscaux et judiciaires — par les voïvodes de Moldavie, la ville du Dniester faisait naturellement usage de la monnaie moldave dans la circulation locale et le fait est pleinement confirmé par la fréquente présence de cette monnaie à Cetatea Albă pendant la période moldave de son histoire (1380—1484)<sup>46</sup>. Mais en même temps, Cetatea Albă entretenait constamment d'étroites relations d'affaires avec Caffa et d'autres établissements génois du littoral pontique. De ce

<sup>43</sup> Cf. Giuseppe Lunardi, *op. cit.*, p. 122—123, n<sup>o</sup> C70—C71; Octavian Iliescu, *Contributions à l'histoire des colonies génoises...*, *loc. cit.*, p. 32, 37.

<sup>44</sup> P. Nicorescu, *op. cit.*, p. 82—83.

<sup>45</sup> Comme rival du chan légitime Toqtai (1290—1311), l'émir Nogaï a assumé le titre suprême de chan entre 1296—1299, fait attesté par certaines émissions de dirhems à son nom et à ce titre v. en ce sens Ernest Oberländer-Târnoveanu, *Documente numismatice privind relațiile spațiului est-carpatic cu zona gurilor Dunării în secolele XIII—XIV*, *AIAX*, 23/2, 1985, p. 586—587 idem, *Numismatological Contributions to the History of the South-Eastern Europe at the End of the 13th Century*, *RRH*, 26, 1987, p. 245—258, où est tracée l'histoire du règne de Nogaï et de son fils, Tëaka.

<sup>46</sup> Sur la présence des monnaies moldaves dans les découvertes faites à Cetatea Albă, au cours des fouilles archéologiques ou par hasard, v. notamment: L. I. Polevoi, *K topografii kludov i nakhodov monet, obrachavchikhsia na territorii Moldavii s kontse XIII—XV vv., Izvestiia-Chisinau*, 4/31, 1956, p. 101 n<sup>o</sup> 29 A. A. Nudelman, *Moneti iz raskopok i sborov 1971—1972 gg.*, *AIM*, III, 1974, p. 200—201.

fait, sur le marché de la ville portuaire du Dniester affluait également une grande quantité de monnaies étrangères, en premier lieu les ducats d'or de Venise et leurs imitations génoises de Chio, les aspres mongols et, dans une proportion plus faible et à partir d'env. 1430 jusqu'en 1475, les aspres de Caffa. De Cetatea Albă, certaines de ces monnaies étrangères pénétraient naturellement à l'intérieur du territoire de la Moldavie, où on les trouve parfois, comme c'est le cas du trésor de Cirpiți déjà cité<sup>47</sup>. Cetatea Albă représentait donc pour la Moldavie une véritable plaque tournante de son économie monétaire, ce qui explique les mesures de ce genre que les autorités locales ont pu prendre à maintes occasions stringentes.

Il faut donc conclure que c'est effectivement la ville d'Asprokastron qui a eu des initiatives en matière monétaire, sur la base d'un statut qui lui accordait une certaine autonomie administrative et économique, obtenue dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sous la domination mongole et conservée après l'instauration du pouvoir moldave à Cetatea Albă. Les monnaies de bronze frappées aux armoiries et au nom d'Asprokastron représentent par conséquent des émissions placées sous la double autorité de la Moldavie et de ladite ville, plus exactement, de la communauté byzantine — et non pas génoise — d'Asprokastron.

L'examen de la documentation numismatique connue jusqu'à l'heure actuelle nous permet d'établir l'évolution des armoiries de la ville de Cetatea Albă au moyen âge. Au début — c'est-à-dire vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle — elle a adopté comme armoiries propres la croix byzantine cantonnée de quatre globules, telle qu'elle est figurée au revers de certaines émissions monétaires de l'empereur Andronic II, seul ou avec son fils Michel IX ; c'est ce symbole d'origine impériale qui constitue l'emblème de la ville dans la contremarque appliquée sur les aspres mongols et au revers des monnaies de bronze à la légende rétrograde (fig. 2). La croix grecque sans globules, figurant au revers des monnaies de bronze à la légende directe (fig. 1), ne représente qu'une variété ultérieure des armoiries primitives adoptées par la ville d'Asprokastron.

En ce qui concerne la chronologie des initiatives en matière monétaire, manifestées à Asprokastron, nous devons reconnaître qu'il est bien difficile de l'établir avec précision. Ainsi, les aspres tatars contremarqués du trésor de Cirpiți, examinés par nous en 1957, ne nous ont offert à cette occasion aucun élément de chronologie — année, nom d'émetteur, lieu de frappe — susceptible d'assurer un *terminus post quem* quelconque<sup>48</sup>. A Caffa, une pareille initiative — application d'une contremarque à l'emblème de Gênes sur des aspres émis par la Horde d'Or — a eu lieu vers 1384—1387<sup>49</sup>, mais il est impossible d'assigner une date si reculée aux mesures analogues prises à Asprokastron ; ici, une date située entre 1433—1435 serait, à notre avis, plus convenable<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> Oct. Iliescu et M. Dinu, *op. cit.*, p. 344—345.

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 345.

<sup>49</sup> Octavian Iliescu, *op. cit.*, *supra*, n. 43, p. 33.

<sup>50</sup> L'événement a pu avoir lieu après la création en 1433 du canal de Crimée par Hadji-Guirāi (1433—1466), quand l'apparition des aspres du nouvel Etat mongol a dû obliger les autorités d'Asprokastron de prolonger la viabilité des aspres émis auparavant par les chans de la Horde d'Or et qui continuaient à affluer à Cetatea Albă ou s'y trouvaient encore en circulation.

Quant aux émissions de pièces de bronze — qui représentent sans doute des *follari*<sup>51</sup> —, caractérisées par la présence des armoiries de Moldavie au droit et des armoiries et du nom de la ville d'Asprokastron au revers, elles peuvent être datées, d'après le type du droit, dans la période comprise entre les années 1435—1457, quand la tête d'aurochs est souvent représentée avec les oreilles en forme d'ovales, comme c'est également le cas des monnaies d'Asprokastron. Comme analogie, on pourrait rappeler une émission de gros au nom du voivode Etienne II et de demi-gros anépigraphe du même émetteur, marqués au revers d'un écu chargé d'un M transpercé par une épée en pal<sup>52</sup>, émission que nous avons datée en 1446—1447 (fig. 8)<sup>53</sup>; une autre analogie pourrait être fournie par une autre émission monétaire, encore non-déterminée et qui comprend des gros et des semi-gros montrant au revers un écu chargé d'un grand II surmonté d'une croix grecque et enfermant une étoile à cinq rais; dans le champ du revers, on trouve parfois un S à droite, à gauche ou des deux côtés de l'écu (fig. 9); on en connaît des gros dont la légende n'a pas été déchiffrée jusqu'à présent et des demi-gros sans légende. De ce fait, nous avons hésité, lors de sa publication<sup>54</sup>, de lui assigner une chronologie plus précise, en l'attribuant soit à Petru Aron, soit à un de ses prédécesseurs, Iliș (1432—1433, 1435—1443, le second règne associé avec son frère, Etienne II)<sup>55</sup>.

Mais il existe une autre analogie d'ordre héraldique susceptible de faciliter une datation plus précise des monnaies de bronze frappées à Asprokastron. C'est à Paul Nicorescu que revient le mérite d'avoir remarqué l'adoption de la croix grecque — sans globules — de ces monnaies par le type de revers d'une émission monétaire appartenant à Petru Aron<sup>56</sup>. Dans le but de compléter la documentation du problème qui fait l'objet du présent travail, nous considérons utile d'offrir à nos lecteurs une ample description de cette dernière émission de Petru Aron :

<sup>51</sup> Vu leur poids assez élevé de 1 gr. à 2,40 gr., ces monnaies ne s'encadrent pas dans le système monétaire moldave dont les demi-gros de bronze — le nominal divisionnaire — ne pesaient à cette époque que 0,30—0,80 gr. Les émissions d'Asprokastron se rattachent sans doute au système monétaire colonial adopté par les Génois de Caffa, où la monnaie de bronze, appelée ici *follaro*, pesait après 1433 env. 0,90—2,20 gr.; v. en ce sens Giuseppe Lunardi, *op. cit.*, p. 113—115 n° C62—C64.

<sup>52</sup> La description de ce type monétaire chez Octavian Luchian, *Un nou tip de monedă moldovenească*, SCN, III, 1960, p. 507—510 (où cette émission est datée en 1433—1435 et attribuée au voivode Iliș; p. 509). Ulérieurement, cette émission a été attribuée au voivode Etienne II et datée en 1446—1447; Octavian Iliescu, *Moneda în România 401—1857*, déjà citée, p. 31; cf. George Buzdugan, Octavian Luchian, Constantin C. Opreșcu, *op. cit.*, p. 71 n° 528—533, où les auteurs cités acceptent cette dernière détermination.

<sup>53</sup> V. la note précédente.

<sup>54</sup> Octavian Iliescu, *Monede moldovenești inedite*, *Mem.Antiq*, II, 1970 (1973), p. 417—422, avec deux pl.

<sup>55</sup> *Ibidem*, p. 421.

<sup>56</sup> Cette émission monétaire a été publiée pour la première fois par D. A.-Sturdza, *Uebersicht der Münzen und Medaillen des Fürstenthums Romanien (Moldau und Walachei)*, NZ, 4, 1872, p. 64—65 n° 26 (gros d'argent découvert à Siret), en Bukovine; sur cette émission, v. également Octavian Luchian, *Cîteva știri și ipoteze în numismatică medievală românească*, SCN, VI, 1975, p. 250—251 Aurel H. Golimas, *Limitele cronologice ale reformei monetare a lui Petru Aron*, BSNR, 70—74, 1976—1980, p. 321—330 (avec une ample bibliographie à la p. 328 n. 2).

D/ + **PETRVZ VAIVODA D·M** entre deux cercles de perles

Rencontre d'aurochs aux cornes courbées à l'intérieur et aux oreilles romboïdales et pointues une étoile à cinq rais entre les cornes, à dextre une rose à cinq pétales, à senestre le croissant contourné;

R/ + **MOΛETA MOLDAVIA** entre deux cercles de perles Ecu

ancien timbré d'une couronne à trois fleurons et chargé d'une croix ancrée; dans le champ, à droite de l'écu le sigle D, à gauche de l'écu le sigle R (lettres onciales);

Gros; AR 17 mm 0,72 gr. George Buzdugan, Octavian Luchian, Constantin C. Oprescu, *Monede și bancnote românești*, Bucarest, 1977, p. 77 n° 597 (fig. 10).

Il en existe également des demi-gros sans légende, aux mêmes types (même catalogue, n° 602).

De cette description, on peut observer que la croix qui charge l'écu couronné du revers diffère un peu de celle qui constitue les armoiries de la ville d'Asprokastron; en effet, elle y est ancrée, au lieu d'être pattée, comme à Asprokastron. Le type monétaire de Petru Aron ne reproduit donc pas très fidèlement l'emblème d'Asprokastron, mais il en est sans doute influencé.

A notre avis, la monnaie de Petru Aron que nous venons de présenter fournit un autre élément qui puisse témoigner d'une relation privilégiée entre l'émetteur et la ville de Cetatea Albă, justifiant par conséquent l'adoption de l'emblème d'Asprokastron pour son type de revers. La clef du problème semble se trouver dans la légende du droit de cette monnaie, plus exactement, à sa fin comprenant les lettres D M. Signalées pour la première fois en 1975, comme appartenant à la titulature du prince émetteur, ces lettres ont été interprétées par Octavian Luchian comme représentant une abréviation du titre *Dominus Moldaviae*<sup>57</sup>; la légende complète du droit aurait donc la teneur suivante: Petrus Vaivoda et Doninus Moldaviae. Cette interprétation, bien que très ingénieuse, ne semble pas, à notre avis, s'avérer correcte. En effet, un tel titre ne se retrouve jamais, ni dans le formulaire diplomatique, ni dans le texte des légendes monétaires; chaque fois que les textes respectifs sont rédigés en latin. D'ailleurs, le mot *dominus* à au moyen âge une signification différente en Europe Centrale ou en Occident<sup>58</sup> et dans les pays roumains, où il a la même acception que le titre impérial adopté d'abord par Dioclétien — *dominus noster* — et conservé pendant toute la période de l'empire romain appelée *dominat*. En effet, les Roumains du moyen âge, en Moldavie comme en Valachie, en désignant leurs princes régnants par le titre de *domn*, au vocatif *doamne* (dominus, domine en latin) entendaient s'adresser de cette manière à un seigneur tout-puissant, pareil à Dieu, reconnu depuis leurs ancêtres Daco-Romains comme l'unique *Dominus Deus* (aujourd'hui en roumain *Dumnezeu*). Mais cette conception politique ne se reflétait que dans les textes officiels rédigés en

<sup>57</sup> Octavian Luchian, *loc. cit.* Aurel H. Golimas, *op. cit.*, p. 325, 327.

<sup>58</sup> Cf. les diverses significations de ce terme chez Antonius Bartal, *Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae*, Leipzig, 1901 et chez Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, III, Paris, 1836, s. v.

slave, généralement adressés à des destinataires de l'intérieur du pays et où le prince régnant ajoute à son titre de voïvode celui de Seigneur de Valachie respectivement de Moldavie<sup>59</sup>. Par conséquent, le final DM de la légende inscrite sur cette émission monétaire de Petru Aron ne saurait signifier en aucun cas *Dominus Moldaviae*.

A notre avis, la solution de cette énigme de la numismatique moldave nous est fournie par une délibération du Sénat de Venise, datée du 19 avril 1435 et signalée et commentée en 1937 par N. Iorga<sup>60</sup>. A cette date, le Sénat vénitien communique au baile de Constantinople les décisions prises en vue d'établir ces relations commerciales avec la ville de Maurocastrum et demande à ce baile de les faire transmettre, par lettre ou par ambassadeur, au « *domino Maurocastri* »<sup>61</sup>. Et dans une lettre datée du 27 avril 1435, adressée au même baile, le gouvernement de Venise ajoute certaines précisions concernant ce *dominus Maurocastri* dont le nom n'est pas mentionné ; on y parle d'une initiative secrète, manifestée antérieurement dans ce but par le « *pater illius qui dominatur Maurocastro, qui caloiurus est* »<sup>62</sup>. En commentant ces documents, N. Iorga tenta d'identifier l'anonyme seigneur de Maurocastrum en la personne du voïvode Petru Aron, compte tenant du fait que le document en question se rapporte à un moine et le second nom de ce voïvode — *Aaron* — est un nom habituel chez les moines<sup>63</sup>. On n'a pas accordé trop grand crédit à cette identification<sup>64</sup> ; d'ailleurs, dès 1939, N. Bănescu avait attiré l'attention sur le fait que la proposition « *qui caloiurus est* » ne se rapporte pas au « *dominus Maurocastri* », mais à son père<sup>65</sup>. Il n'en reste pas moins le fait qu'en 1435, il y avait à Cetatea Albă, sous le règne d'Etienne II, un « *dominus Maurocastri* » auquel devait s'adresser le baile vénitien de Constantinople, en vue d'établir des relations commerciales entre la République des Lagunes et la ville moldave du liman du Dniester représentée par ce mystérieux « *dominus Maurocastri* ».

Mais N. Bănescu, dans cette même étude consacrée à l'histoire de Cetatea Albă, a également le mérite de rappeler la mention de ce titre

<sup>59</sup> Cf. en ce sens Damian P. Bogdan, *Diplomatica slavo-română, DIR Introdúcere*, II, Bucarest, 1956, p. 78—81.

<sup>60</sup> N. Iorga, *Noi descoperiri privitoare la istoria Românilor*, AARMSI, s. III<sup>a</sup>, 19, 1937 p. 189—196 et deux pl. Ce document a été publié auparavant par N. Iorga dans ses *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV<sup>e</sup> siècle*, I, Paris, 1899, p. 573—574. Le document est effectivement daté du 19 avril, comme il apparaît dans la reproduction photographique donnée *ibidem*, pl. I: XVIIj et non du 17 (XVII<sup>o</sup>) avril, comme on trouve dans la reproduction de son texte *ibidem*, p. 195. Ajoutons que l'article *Noi descoperiri privitoare la istoria Românilor* a été réédité (mais seulement la première partie concernant Cetatea Albă) dans le volume N. Iorga, *Studii asupra cvului mediu românesc*, édition soignée par Șerban Papacostea, Bucarest, 1984, p. 223—228, avec les compléments de l'éditeur à la p. 229, mais sans les reproductions photographiques publiées en 1937 ; mêmes observations que plus haut concernant la date du document déjà cité. Nous adressons nos sincères remerciements, ici encore, à notre ami Șerban Papacostea qui a eu l'amabilité de nous signaler cet article de N. Iorga.

<sup>61</sup> N. Iorga, *Noi descoperiri...*, *loc. cit.*, p. 195 (p. 227 de la réédition de 1984).

<sup>62</sup> *Ibidem*.

<sup>63</sup> *Ibidem*, p. 191 (resp. p. 224).

<sup>64</sup> V. en ce sens le commentaire de Șerban Papacostea en marge de l'article de N. Iorga, *vol. cit.*, p. 229.

<sup>65</sup> N. Bănescu, *Maurocastrum — Mo(n)castro — Cetatea Albă*, AARMSI, S. III-a, 22, 1939—1940, p. 168.

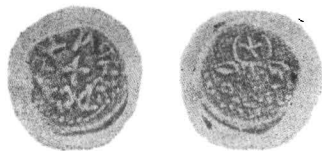


Fig. 1

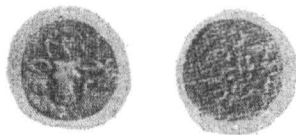


Fig. 2

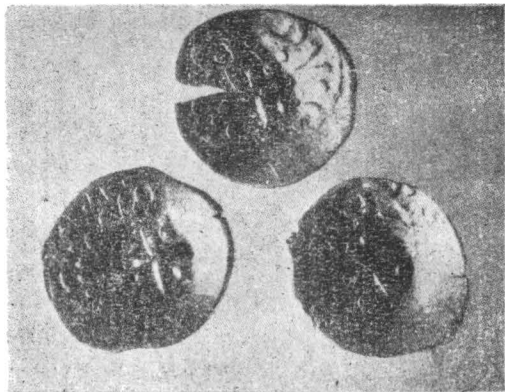


Fig. 3



Fig. 4

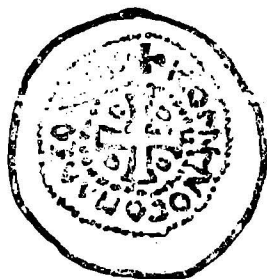


Fig. 5

Fig. 1-2. — Monnaies de bronze de la ville d'Asprokastron (*CercIst*, 17, 1943, p. 76).

Fig. 3. — Aspres mongols contremarqués par la ville d'Asprokastron. Trésor de Cirpiți.

Fig. 4. — *Tornese* byzantin émis par Andronic II (*LPC*, p. 37, n° 4).

Fig. 5. — Demi-basilikon byzantin émis par Andronic II et Michel IX (*LPC* p. 71, n° 11).



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

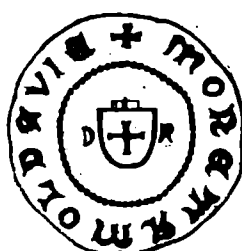


Fig. 10

Fig. 6. — Monnaie de cuivre frappée par les Génois à Rhodes (MCG R16).

Fig. 7. — Demi-gros frappé à Chio par les Zaccaria (MCG S4).

Fig. 8. — Gros moldave émis par Etienne II (SCN, III, 1960, p. 509, fig. 5).

Fig. 9. — Gros moldave, émetteur non-déterminé (Mem.Antiq, II, 1970, p. 418 et fig. 2).

Fig. 10. — Gros moldave émis par Petru Aron (MBR p. 77, n° 597).

dans d'autres sources, cette fois-ci génoises. Il s'agit en premier lieu des instructions adressées le 5 février 1458 par Gênes à son consul de Caffa, en lui recommandant d'entretenir de bonnes relations avec quatre « dominations » pontiques, à savoir : « imperator Tartarorum, imperator Trapezundarum, dominus Teoqori et fratres eius ac dominus sive Communitas Mocastris »<sup>66</sup>. Ces instructions sont réitérées dans le même sens en 1472, en omettant naturellement l'empire de Trébizonde, tombé en 1461 sous les Turcs, mais en mentionnant de nouveau « dominus sive communitas Mocastris »<sup>67</sup>. N. Bănescu pense que sous la dénomination de *dominus Maurocastris* (*Mocastris*), on doit entendre la fonction du *pircălab* (gouverneur) institué à Cetatea Albă par les voivodes de Moldavie dont il était le représentant local muni de pleins pouvoirs, ce qui lui permettait parfois de prendre des décisions de politique externe, sans doute avec l'accord préalable de son souverain<sup>68</sup>. Mais la syntagme *dominus sive communitas Mocastris* semble montrer que ce *dominus* était plutôt le représentant de la communauté locale, chargé de veiller au bon déroulement des affaires commerciales ; dans cette qualité, il n'avait rien à faire avec les attributions du gouverneur nommé à Cetatea Albă par le voivode de Moldavie.

A la lumière de ces considérations, on peut supposer qu'avant d'accéder au trône de Moldavie, Petru Aron a pu remplir à un certain moment la charge de *dominus* de la communauté commerçante de Cetatea Albă. Et dans ce cas, c'est au titre de *Dominus Maurocastris* que devaient se rapporter en réalité les sigles D M qui se trouvent à la fin de la légende inscrite au droit des gros de sa dernière émission. Par l'allusion à ce titre et par l'adoption de la croix d'Asprokastron — un peu modifiée, il est vrai — comme type de revers, ces monnaies représentent un souvenir tardif d'une certaine autonomie dont Cetatea Albă a pu jouir pendant environ 200 ans.

On peut donc conclure que N. Iorga avait raison, quand il affirmait que la ville de Cetatea Albă a bénéficié d'une certaine autonomie sous l'autorité moldave, comme il avait été le cas sous les chans mongols<sup>69</sup>. Limitée exclusivement au domaine des affaires économiques et commerciales, cette autonomie, d'origine et tradition byzantine, s'est maintenue à Cetatea Albă jusqu'à la prise par les Ottomans en 1484. Et le fait que successivement, les Arabes, les Mongols, les Roumains, les Turcs et les Russes ont appelé la ville du liman du Dniester, en traduisant dans leurs langues respectives le nom grec *Asprokastron* témoigne sans conteste de l'emprise exercée dans cet espace géopolitique par l'héritage byzantin.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 170 et 171 n. 1, où l'on cite : N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetății Albe*, p. 121 = A. Vigna, *Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri durante la Signoria dell'Ufficio di S. Giorgio*, I, ASLSP, VI, 1868, p. 815.

<sup>67</sup> N. Bănescu, *op. cit.*, p. 172 et n. 2 ; N. Iorga, *Acte și fragmente cu privire la istoria Românilor adunate din depozitele de manuscrise ale Apusului*, III, Bucarest, 1897, p. 50.

<sup>68</sup> N. Bănescu, *op. cit.*, p. 177—178.

<sup>69</sup> N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetății-Albe*, p. 116 ; *idem*, *Noi descoperiri...*, *loc. cit.*, p. 189 (resp. p. 223).



## ABRÉVIATIONS :

- AARMSI** : *Analele Academiei Române. Memoriile Secțiunii Istorice*, Bucurest  
**AIAX** : *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie A. D. Xenopol*, Iași  
**AIM** : *Arkheologičeskie issledovaniiia Moldavii*, Chișinău  
**ASLSP** : *Atti della Società Ligure per la Storia Patria*, Gênes  
**BSNR** : *Buletinul Societății Numismatice Române*, Bucurest  
**CercIst** : *Cercetări istorice*, Iași  
**CNA** : *Cronica numismatică și arheologică*, Bucurest  
**Colocviul româno-italian** : *Colocviul româno-italian «Genovezii la Marea Neagră în secolele XIII—XIV»*. București, 27—28 martie 1975/*Colloquio romeno-italiano «I Genovesi nel Mar Nero durante i secoli XIII e XIV»*. Bucurest, 27—28 marzo 1975, Bucurest, 1977  
**DID** : *Din istoria Dobrogei*  
**DIR** : *Documente privind istoria României*  
**DIVR** : *Dicționar de istorie veche a României (Paleolitic — sec. X)*, Bucurest, 1976  
**Izvestiia—Chișinău** : *Izvestiia Moldavskago Filiala Akademii Nauk SSSR*, Chișinău  
**LPC** : S. Bendall et P. J. Donald, *The Late Palaeologan Coinage 1282—1453*, 1980  
**MBR** : George Buzdugan, Octavian Luchian, Constantin C. Opreșcu, *Monede și bancnote românești*, Bucurest, 1977  
**MCG** : Giuseppe Lunardi, *Le monete delle colonie genovesi*, Gênes, 1980  
**MemAntig** : *Memoria antiquitatis*, Piatra Neamț  
**NZ** : *Numismatische Zeitschrift*, Vienne  
**RRH** : *Revue roumaine d'histoire*, Bucurest  
**SCN** : *Studii și cercetări de numismatică*, Bucurest  
**SCȘ-Iași** : *Studii și cercetări științifice — Istorie*, Iași  
**SMIM** : *Studii și materiale de istorie medie*, Bucurest